

Fiche méthodologique du commentaire de texte et de la dissertation en droit constitutionnel

Le plan de droit est différent du plan littéraire utilisé au lycée, constitué : 1° d'une introduction, 2° d'un plan (parfois en trois parties), 3° d'une conclusion. Le plan juridique est un plan différent car il est apparent et dichotomique : il est divisé en deux parties symétriques (I et II), elles-mêmes constituées de deux sous-parties (A et B). On y associera une introduction mais pas de conclusion, préférant clore l'étude du sujet par une ouverture à la fin du II. B).

Pour l'histoire de l'instauration du plan en deux parties, je vous renvoie à l'excellent document de Loïc SEEBERGER en histoire du Droit.

Voici un exemple de plan en droit constitutionnel à partir du sujet de dissertation suivant :

« Constitution et garantie des droits »

I La garantie des droits comme élément de définition de la norme constitutionnelle

A Le lien originel entre la garantie constitutionnelle des droits et le courant jusnaturaliste B La garantie des droits comme caractéristique fondamentale des constitutions matérielles

II La garantie des droits comme élément dominant des constitutions contemporaines

A Une garantie des droits consolidée par le développement du contrôle de constitutionnalité B Un dépassement du lien entre Constitution et garantie des droits par l'effet du contrôle de constitutionnalité au niveau européen

I. Pour respecter la méthodologie juridique, il faut avant tout respecter des règles de formes :

Règle 1: Il ne faut jamais utiliser de pronoms personnels. Il faut bannir les « je », « nous », et « on ». Il faut ainsi préférer les formules suivantes : « il semble que, il convient de constater » ...



De plus, les parenthèses sont à éviter et les guillemets sont là pour introduire une citation et certainement pas pour introduire un terme peu adéquat comme à l'oral « ... ». Evitez le terme « En effet », surtout en début de paragraphe puisque ce terme vient confirmer ou appuyer une idée Tout comme « malgré que » qui n'est pas une expression française.

Règle 2: Le plan se fait toujours en 2 parties, et 2 sous-parties, avec une introduction conséquente et JAMAIS, JAMAIS, JAMAIS, de conclusion.

<u>Règle 3</u>: La forme rédactionnelle très importante, donc soignez l'orthographe, la grammaire, la conjugaison et la syntaxe.

Règle 4: En droit le plan est apparent

II. Pour respecter la méthodologie juridique, il faut ensuite respecter des règles de fond :



La Constitution française du 4 octobre 1958 encore en vigueur aujourd'

En droit, il y a des exercices intemporels qui ont été créés pour juger des capacités juridiques de quelqu'un. Le but de tout exercice juridique est d'argumenter, de défendre une thèse qui va dans un sens ou dans un autre

Règle 1: C'est pour cela que contrairement aux dissertations ou commentaires littéraires, les dissertations et commentaires juridiques ne peuvent en aucun cas, JAMAIS, JAMAIS, JAMAIS, se faire en thèse/antithèse/synthèse. On doit

toujours aller dans un seul sens. En fonction du sujet, il est bien entendu possible d'introduire des tempéraments, exceptions ou limites à votre réflexion, mais au final il faut que vous alliez dans un seul sens.



Règle 2: Comme le but est de démontrer un point de droit, il ne faut pas être descriptif. Le but est de démontrer une idée, pas d'exposer quelque chose de manière descriptive sans une argumentation dynamique et critique. La critique juridique est un élément fondamental que les étudiants en droit ont des difficultés à maîtriser. Pourtant, elle constitue une attente fondamentale des correcteurs et augmente la qualité de votre devoir en droit constitutionnel, qu'il s'agisse du



La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

commentaire comme de la dissertation. Il faut ainsi mobiliser par

exemple des auteurs, des phénomènes juridiques, ou encore l'actualité politique et juridique pour constituer votre critique juridique.

La dissertation en droit constitutionnel

Le but de la dissertation est de répondre à un problème de façon dynamique, c'est-à-dire qu'il toujours argumenter et non pas décrire. Vous ne faites pas un exposé de connaissance, vous résolvez un problème juridique. Le but d'une dissertation n'est pas de recracher une partie du cours mais de répondre à une question et donc de défendre une thèse!

C'est pour cela que la méthodologie juridique impose de problématiser le sujet que l'on vous donne. Le sujet peut être donné sous la forme affirmative ou interrogative, dans les deux cas ce sujet présente une difficulté cachée, un problème, une tension qu'il s'agit d'identifier dans l'introduction (problématique) et qu'il s'agit de résoudre dans les développements.

Comme il s'agit de répondre à une question, il faut prendre parti, c'est-à-dire choisir de répondre à la question par l'affirmative ou la négative. Et il faut s'y tenir, c'est-à-dire de ne pas dire le contraire sous peine de développer un plan thèse/antithèse qui sera sanctionné sévèrement en droit. Donc pas de plan en thèse/antithèse.



Comment se présente une dissertation en droit constitutionnel?

Tout d'abord, il faut faire une introduction qui comporte 6 temps OBLIGATOIRES et doit respecter la logique de l'entonnoir en partant du plus général au plus ciblé.



Conseil constitutionnel

- 1) <u>L'accroche</u>: citation, fait d'actualité, fait historique, débat plus autrement appelés les « Sages de la rue Montpensier » général. Evitez de commencer par « de tout temps ». Le but d'une accroche est de démarquer sa copie des 500 autres copies que le professeur ou le chargé de td doit corriger. De sorte que si l'on choisit une citation, ne choisissez pas une citation trop connue! De plus, il faut vraiment que l'accroche soit liée au sujet. Elle ne doit pas être une simple citation.
- <u>Définition des termes du sujet</u>: pourquoi faut-il définir? parce que la définition est un préalable à la problématisation, c'est la définition des termes qui va poser le problème, qui va laisser entrevoir le problème.
- Contexte Il s'agit ici de faire plusieurs choses, tout d'abord délimiter le sujet, en fonction des définitions données antérieurement. Il s'agit également de définir le cadre spatiotemporel afin de préciser quels sont les ordres juridiques, les principes juridiques, périodes, les Etats ou les règles de droit qui seront étudiés dans votre devoir.
- 4) L'intérêt du sujet: Il est important de préciser l'intérêt du sujet. Il y a toujours un intérêt à un sujet sinon on ne vous demanderait pas de vous y attarder! Il y a donc toujours un intérêt juridique. Cet intérêt pose une tension, un problème, une difficulté qu'il s'agit d'identifier.
- 5) La problématique : Il s'agit de poser le problème en une question peut-être deux. Pas de questions en cascade, et si vous posez deux questions, en aucun cas il ne peut s'agir d'une question pour une partie et une deuxième question pour une deuxième partie!

Prépa Droit Juris' Perform



6) L'annonce de plan: il s'agit de répondre à la problématique que vous avez posée. De sorte qu'en principe, le plan s'élabore une fois la problématique posée. Vous pouvez éventuellement reprendre les termes de vos intitulés. Eviter les formules lourdes du genre, il s'agira d'analyser dans une première partie d'une part ... Si vous choisissez de présenter comme cela votre plan, choisissez une seule d'une part/d'autre part, première partie/deuxième partie

Ensuite il faut élaborer le plan. Le plan doit répondre à la problématique. Comme cela a été vu précédemment, il faut choisir 2 idées générales uniquement (I et II), découpées chacune en deux autres idées (A et B). Les deux parties doivent répondre à la problématique afin d'éviter tout hors-sujet. De plus, les parties doivent se répondre entre elles et se compléter.

Voici les recommandations générales pour réussir son plan :



I – (Titre 1)

Il ne doit jamais, jamais, jamais comporter de verbes conjugués.

Les titres doivent être courts, précis, et qualifiés.

Comment faut-il faire pour qualifier un titre du plan. Il est nécessaire d'utiliser les adjectifs suivants : Critiquable, discutable, aléatoire, possible etc...

Il ne faut pas faire de titre à rallonge et pas de titres qui finissent par des points de suspension pour les reprendre après.

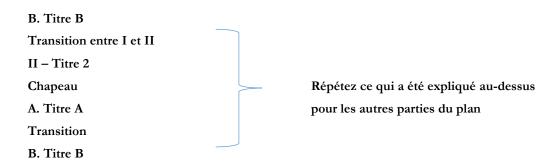
Entre le I et les deux sous-parties (I-A et I-B), il faut faire un chapeau qui permet annoncer les deux sous parties. Il doit être court et doit permettre de comprendre clairement les idées que vous allez développer dans le A et B. Soyez stratégique, n'utilisez pas toutes vos cartouches d'un coup! Les points importants laissez-les aux développements.



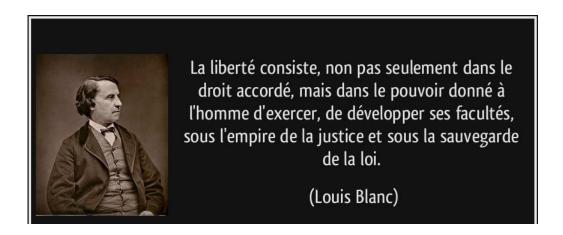
A. (Titre A du I)

Là, il faut développer vos arguments, posez les sur des fondements juridiques, enfin n'hésitez pas à utiliser des exemples et surtout à critiquez pour apporter votre valeur ajoutée sur le plan argumentatif.

<u>La transition entre A et B</u>: De la même manière que les chapeaux, les transitions permettent de mettre en avant votre argumentation, ne les négligez pas!



Et surtout n'oubliez pas, il ne faut jamais faire de conclusion en droit constitutionnel par contre vous pouvez vous permettre à la fin de votre grand II-B de faire une ouverture, vers un sujet plus vaste ou d'autres problèmes liés à celui que vous venez de résoudre!





Le commentaire de texte en droit constitutionnel

Le but fondamental du commentaire de texte en droit constitutionnel est de donner son avis juridique et critique sur le texte avec une technique en 3 étapes à chaque fois dans chaque sous-partie, c'est-à-dire dans les développements (I-A, I-B, II-A et II-B). Il faut toujours citez, expliquer et critiquer. Cette règle doit être scrupuleusement respectée sous peine de perdre de nombreux pour non-respect de la méthodologie.

Comme dans le cadre de la dissertation, il faut prendre parti en déployant une critique juridique étoffée pour augmenter efficacement la qualité de votre devoir. Êtes-vous en accord avec ce que dit l'auteur, ou êtes-vous en désaccord ? Vous pouvez être en parti d'accord puis nuancer les propos de l'auteur avec votre propre critique juridique.

Il convient de privilégier 4 lectures du texte pour saisir pleinement tous les enjeux du texte.

- 1) La première lecture doit permettre de cibler la thématique générale du texte afin de cibler la partie du cours et la séance de Travaux dirigés concernées.
- 2) La deuxième lecture exige de prendre le stylo et de souligner les mots les plus importants pour commencer à cibler la thèse de l'auteur. Il convient de poser à ce moment-là sur un papier à côté les notions juridiques les plus importantes qui sont directement liées au texte.
- 3) La troisième lecture doit permettre de dégager précisément la thèse de l'auteur, c'est-à-dire l'idée principale du texte. CEPENDANT, il ne s'agit pas de commenter ou de disserter sur le thème, mais bien de découper et d'analyser le texte. Les connaissances doivent servir pour éclairer le texte et le critiquer. Il ne faut en aucun cas disserter.
- 4) La quatrième lecture est une lecture minutieuse pour dégager les idées centrales du texte afin de construire le plan sur votre brouillon. Votre lecture se fait phrase par phrase ou ensemble de phrases par ensemble de phrase (si le texte est très long) afin d'identifier tous les détails qui vous permettront de trouver les idées force de l'auteur. Cela vous permettra de trouver vos parties et vos sous-parties.



La règle essentielle du commentaire de texte en droit constitutionnel réside dans le fait qu'il faut toujours partir de ce que dit l'auteur. L'auteur a eu le choix des mots, il a utilisé un mot plutôt qu'un autre, il a choisi de construire sa phrase d'une certaine façon. Vous devez repérer

cela afin de proposer des arguments qui soient directement liés à la thèse et aux propos précis de l'auteur.



Vous devez vous focalisez sur 3 éléments ;

- Les idées de l'auteur
- Les arguments qui justifient les idées, et regarder les conjonctions de coordination par exemple.
- L'enchainement des idées, car la construction du texte et son agencement méritent parfois explication. La ponctuation, la syntaxe, les tournures de phrases, la grammaire, la conjugaison sont autant d'éléments qui vous permettront de saisir de manière pertinente le texte et de proposer un commentaire de qualité.

Comment se présente un commentaire de texte en droit constitutionnel ?

L'introduction se réalise en 6 parties comme pour la dissertation

- 1) L'accroche: idem que pour la dissertation. Il faut trouver une citation, un fait d'actualité, un fait historique, ou un débat plus général. Bien entendu, il faut que le choix de votre accroche soit directement relié au sujet afin d'avoir la plus grande pertinence possible aux yeux de votre correcteur. Le but d'une accroche est de démarquer sa copie des 500 autres copies que le professeur ou le chargé de td doit corriger. De sorte que si l'on choisit une citation, ne choisissez pas une citation trop connue! Attention si vous choisissez une citation, celle-ci ne peut pas être une citation du texte que vous avez à commenter. Vous allez commenter le texte pendant tout le développement, cela serait contre-productif de le citer dès maintenant.
- 2) La présentation de l'auteur : en 4-6 lignes SEULEMENT vous devez présenter l'auteur en précisant sa fonction principale, son origine et son œuvre principale. Il faut vraiment s'interdire de faire une biographie de l'auteur sur 10 lignes car ce n'est pas l'objet d'une



introduction qui doit rester dynamique, attractive afin de capter l'intérêt du correcteur qui attend de vous une fluidité à tous les niveaux de l'introduction.

- 3) **L'objet du texte** : Il s'agit ici de déterminer quelle est l'idée ou le thème général du texte que vous avez à commenter, en expliquant en 2/3 la thèse générale de l'auteur, c'est-à-dire son opinion à lui sur le thème. Il faut également présenter rapidement ses arguments.
- 4) L'intérêt du texte : comme dans la dissertation, si on vous donne ce texte à commenter c'est que ce texte à un intérêt. Le rapport entre le thème et la thèse de l'auteur doit faire apparaître une tension, un problème que mettrez en lumière sous ses différentes déclinaisons.
- 5) La problématique : il faut poser le problème que vous avez identifié à travers une question qui met en lumière le problème général soulevé par l'auteur. La problématique est une étape très importante car elle permet au correcteur d'apprécier si vous avez correctement identifié la thèse de l'auteur. De plus, la problématique est la question à laquelle votre plan répond. C'est donc l'ensemble de vos développements qui en dépendent. Par conséquent, c'est une étape décisive à laquelle il faut attacher une importance particulière.
- 6) L'annonce du plan: il s'agit de répondre à la problématique que vous avez posée préalablement. De sorte qu'en principe, le plan s'élabore une fois la problématique posée.

Vous pouvez éventuellement reprendre les termes de vos intitulés. Eviter les formules lourdes du genre, il s'agira d'analyser dans une première partie d'une part ...etc. Si vous choisissez de présenter comme



Notre Constitution est à la fois parlementaire et présidentielle, à la mesure de ce que nous commandent à la fois les besoins de notre équilibre et les traits de notre caractère

cela, choisissez une seule d'une part/d'autre part, première partie/deuxième partie.

Le plan là encore doit donc répondre à la question posée, et les parties doivent se compléter. N'hésitez pas à faire un plan qui suit le déroulement du texte.



I – (Titre 1)

Il ne doit jamais, jamais, jamais comporter de verbes conjugués.

Les titres doivent être courts, précis, et qualifiés.

Comment faut-il faire pour qualifier un titre du plan. Il est nécessaire d'utiliser des adjectifs tels que : critiquable, discutable, aléatoire, insuffisant etc...

Il ne faut pas faire de titre à rallonge et pas de titres qui finissent par des points de suspension pour les reprendre après.

Entre le I et les deux sous-parties (I-A et I-B), il faut faire un chapeau qui permet annoncer les deux sous parties. Il doit être court et doit permettre de comprendre clairement les idées que

vous allez développer dans le A et B. Soyez stratégique, n'utilisez pas toutes vos cartouches d'un coup! Les points importants, il faut les laissez-les aux développements.



A. (Titre A du I)

Le développement doit se faire en trois temps :

Le but fondamental du commentaire est de donner son avis sur le texte avec une technique en 3 étapes à chaque fois dans chaque sous-partie (I-A, I-B, II-A et II-B). Il faut toujours citez, expliquer et critiquer. C'est LA règle fondamentale du commentaire de texte juridique.

1) 1 et appropriée à l'idée que vous citations. Vous devez citer la phrase du texte qui est la plus appropriée à l'idée que vous avez choisi dans le titre. Il faut une cohérence parfaite entre le titre et la citation. Sur la forme, il ne faut jamais commencer immédiatement par les guillemets. Il faut rapidement introduire la citation par une petite phrase afin de rendre encore une fois votre rédaction la plus fluide possible.



- 2) <u>2^{ème} phase obligatoire</u>: **L'explication** est une phrase importante car elle exige que vous mobilisez vos connaissances afin d'expliquer plus précisément les propos et la position de l'auteur qui sont dans la citation du texte que vous avez choisi juste avant dans la 1^{ère} phase.
- 3) <u>3ème phase obligatoire</u>: La critique. Il s'agit ici d'apprécier, critiquer ce que dit l'auteur. La critique n'a pas forcément à être négative! Il faut donner son avis, et c'est dans cette partie que votre cours, d'autres documents, d'autres auteurs, peuvent être invoqués pour venir approuver ou critiquer ou illustrer ce que dit l'auteur!

Transition
B. Titre B
Transition
II- Titre II
Répétez ce qui a été expliqué au-dessus
Chapeau
A. Titre A
Transition
B. Titre B

Eventuellement ouverture à la fin, jamais de conclusion

Merci de votre lecture!

Rendre le droit plus accessible et plus intelligible contribue à la promotion des principes d'égalité devant la loi et d'égalité des chances.

Prépa Droit Juris' Perform